



Pont Ango – Quai du Carénage  
76200 DIEPPE

Tél : 02 32 14 40 60

## OFFICE DE TOURISME DIEPPE-MARITIME

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 28 mars à 16h30, le Comité de Direction légalement convoqué le 21 Mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en la commune de Dieppe, sous la présidence de Madame Emmanuelle CARU CHARRETON.

**Présents :** Emmanuelle CARU CHARRETON, Jean-Jacques BRUMENT, Christophe LOUCHEL (suppléant de Frédéric CANTO), Yoann COLLIN, Isabelle DUBUFRESNIL, Maryline FOURNIER, Alain MARATRAT (suppléant de Jean-Claude GROUT), Nicolas LANGLOIS, Laëtitia LEGRAND, Christine BERT-HEVERS, Olivier CREQUER (suppléant de Cécile CHARLES), Asdis DAN, Fanny DORE CLAPISSON (suppléante de Sylvain MAILLARD), Christophe ROMEFORT, Bryan WOY.

**Absents :** Loïc BEAUCAMP, Patrick BOULIER, Antoine BRUMENT, Daniel BUCAILLE, Frédéric CANTO (suppléé par Christophe LOUCHEL), Martine FARCY, François GARRAUD, Jean-Claude GROUT (suppléé par Alain MARATRAT, Paul MERLIN, Patrice PHILIPPE, Imelda VANDECANDELAERE, Laurent BEUVIN, Jean-François BLOC, Cécile CHARLES (suppléée par Olivier CREQUER), Sylvain MAILLARD (suppléé par Fanny DORE CLAPISSON), Frédéric MERLE, François DE LA DOUCETTE, Bénédicte OUVRY, Nathalie ROMATET.

| Nombre de membres     |    |
|-----------------------|----|
| Composant le Comité : | 32 |
| En exercice :         | 32 |
| Présents :            | 15 |
| Procurations :        | 0  |
| Votants :             | 15 |

### TARIF D'ACCES AUX RENDEZ-VOUS THEMATIQUES POUR LES PRESTATAIRES TOURISTIQUES NON PARTENAIRES DE L'OFFICE DE TOURISME

#### EXPOSE DES MOTIFS

*Dans le cadre de sa mission d'animation et de mise en réseau des acteurs du tourisme local, l'Office de Tourisme organise régulièrement des rendez-vous thématiques destinés à favoriser l'échange de bonnes pratiques et l'information sur l'actualité du secteur touristique.*

*Ces rencontres constituent un outil essentiel de professionnalisation et de dynamisation du tissu touristique local. Jusqu'à présent, elles étaient accessibles uniquement aux partenaires de l'Office de Tourisme. Toutefois, afin d'ouvrir ces temps d'échange à un plus large public et de permettre aux prestataires professionnels et socio-professionnels du tourisme non partenaires de bénéficier également de ces opportunités, il est proposé de mettre en place un tarif d'accès spécifique.*

*Ainsi, il est proposé d'instaurer un tarif de 15 € TTC (12,50 € HT) par rendez-vous thématique pour les prestataires non partenaires souhaitant y participer.*

*Cette mesure vise à garantir une participation aux frais d'organisation de ces événements, tout en favorisant l'intégration progressive de nouveaux acteurs au sein du réseau de l'Office de Tourisme.*

## PAR CES MOTIFS

LE COMITÉ DE DIRECTION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme,

VU la délibération du Conseil de Communauté de Dieppe-Maritime du 2 avril 2019 décidant de créer un Office de Tourisme d'agglomération sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (ÉPIC),

VU les statuts de l'ÉPIC, adoptés par le Conseil de Communauté de Dieppe-Maritime le 22 juin 2021,

CONSIDERANT que les rendez-vous thématiques organisés par l'Office de Tourisme font partie de la mission d'animation des filières touristiques de Dieppe-Maritime Tourisme,

CONSIDERANT que ces événements sont actuellement accessibles gratuitement aux partenaires de l'Office de Tourisme et qu'une ouverture plus large permettrait de toucher de nouveaux acteurs du secteur,

CONSIDERANT que la mise en place d'un tarif d'accès uniquement pour les prestataires professionnels et socio-professionnels du tourisme non partenaires permettrait de contribuer aux frais d'organisation de ces rendez-vous,

SUR le rapport de Madame la Présidente,

APRÈS en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la mise en place d'un tarif de 15 € TTC (12,50 € HT) pour l'accès aux rendez-vous thématiques organisés par l'Office de Tourisme, applicable aux prestataires professionnels et socio-professionnels du tourisme non partenaires,

DIT que les recettes seront inscrites au budget annexe de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.



Pour extrait certifié conforme au registre,

La Présidente,

Emmanuelle CARU CHARRETON

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Affichage : 03/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée.

Déposé en Sous-préfecture le

Affiché le

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.